

RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033
Numéro SIREN : 475 750 337
Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2022 sous le numéro de dépôt 525

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix février, à l'issue de l'assemblée générale de ce jour, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de Deauville s'est réuni sur convocation de son Président.

Sont présents :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Dominique DESSEIGNE | - Président Directeur Général |
| ▪ Monsieur Bruno CHAUVIN | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Madame Emmanuelle ANGLADE | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Emmanuel BOCHATAY | - Administrateur |
| ▪ Madame Valérie LEROY | - Représentante du personnel |
| ▪ Madame Katia CARPENTIER | - Représentante du personnel |
| ▪ Madame Isabelle DUPIN | - Représentante du personnel |
| ▪ Monsieur Pierre-Antoine BAYLE | - Représentant du personnel |

Sont représentés :

- Madame Christine DELOY, administrateur, qui a donné pouvoir à Monsieur Dominique DESSEIGNE de la représenter ;
- Madame Nadège LAHAYE, administrateur, qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno CHAUVIN de la représenter ;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique DESSEIGNE, Président du Conseil d'administration.

Madame Anne DAMINET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 ;
- Rémunération des mandataires sociaux ;
- Démission et nomination d'un Directeur Général délégué ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

[...]

III - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE –POUVOIRS - RÉMUNÉRATION

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Cyril CASABO de son mandat de Directeur Général délégué à compter du 10 février 2022 et le remercie pour l'action menée durant l'exercice de son mandat.

Il propose au Conseil de nommer, à compter du 10 février 2022, Monsieur Jean-François PLANTEBLAT en qualité de Directeur Général délégué en charge de la direction des hôtels Le Normandy Barrière et le Royal Barrière, pour la durée des fonctions du Directeur Général.

Monsieur Jean-François PLANTEBLAT exercera les pouvoirs prévus par la loi. Il sera investi des mêmes pouvoirs que ceux du Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois à titre interne, seront soumis à l'autorisation du conseil toutes opérations d'investissement ou de réinvestissements significatifs, toutes prises de participation, toutes opérations d'emprunts auprès de tiers ou tous accords hors du cours normal des affaires

Puis Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur Jean-François PLANTEBLAT ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général délégué mais qu'il sera rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail passé avec la Société aux conditions suivantes :

- une rémunération annuelle de 135 200 euros bruts versée sur 13 mois;
- une prime sur objectifs (PSO), variable, pouvant atteindre la somme de 36 000 euros bruts versée en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et personnels.
- les avantages en nature suivants : nourriture, attribution d'une voiture de fonction, conformément à la procédure interne du groupe en la matière, et un contrat retraite article 82 à hauteur de 7 500 € par an dont la cotisation sera prise en charge à hauteur de $\frac{2}{3}$ tiers par l'entreprise.

Après échanges de vues, le Conseil ratifie la nomination de Monsieur Jean-François PLANTEBLAT en qualité de Directeur Général délégué ainsi que le contrat de travail passé entre la Société des Hôtels et Casino de Deauville et Monsieur Jean-François PLANTEBLAT.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme
Fait à Deauville, le 14 février 2022
Dominique Desseigne
Président Directeur Général

